

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
Parc d'Activités de la Querminais
BP 28 - 53500 Ernée
Tel : 02.43.05.98.80
Courriel : accueil@lernee.fr
Site Internet : www.lernee.fr



Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le 16/06/2025
ID : 053-245300355-20250611-AA_2025_003-AR

Date de publication :

ARRETE DU PRESIDENT N° AA-2025-003

Portant constitution d'une provision spécifique pour risque d'irrecouvrabilité (Loyers impayés Sté Plastima Composites suite à LJ – budget principal)

- Vu les articles L2321-2 alinéa 29 et R2321-2 du code général des collectivités territoriales,
- Vu le décret n°2022-1008 (article 11) du 15 juillet 2022,
- Considérant le règlement budgétaire et financier adopté en conseil communautaire le 29/11/2022,
- Considérant la liquidation judiciaire prononcée par le Tribunal de Commerce de Laval le 06/02/2023 à l'encontre de la Société PLASTIMA COMPOSITES,
- Considérant les provisions déjà constituées relatives aux loyers impayés par la Société PLASTIMA COMPOSITES sur les années 2014-2022 pour un montant de 113 404,57 € HT,
- Considérant le solde des loyers impayés sur l'année 2023 pour un montant de 61 023.79 € HT,
- Considérant le risque d'irrecouvrabilité avéré sur le présent dossier,

ARRETE

Article 1 :

Une provision spécifique (complémentaire à celles constituées en 2023 et 2024) pour risque d'irrecouvrabilité est constituée sur les loyers impayés par la Société PLASTIMA COMPOSITES pour un montant de 61 023,79 € HT.

Article 2 :

Le Présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 3 :

Le présent arrêté est inscrit au registre des arrêts du Président, adressé au représentant de l'Etat et à Monsieur le Comptable public.

Fait à Ernée, le 16/06/2025

Le Président,
Gilles LIGOT.



